

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01513

Numéro SIREN : 513 814 061

Nom ou dénomination : 2 B 3

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2019 sous le numéro de dépôt 30606

**« 2 B 3 »**

Société par actions simplifiée unipersonnelle  
au capital de 15.000 €  
Siège social : 3 Villa de Villiers  
92200 - NEUILLY SUR SEINE  
513.814.061 RCS NANTERRE  
SIRET : 513.814.061.00026  
APE : 7022Z

--:--:--

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS  
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 MARS 2018**

--:--:--

L'an deux mille dix-huit et le trente mars, à 18 heures 15,

Monsieur Thierry CANTORNE, associé unique de la société « 2 B 3 » et seul propriétaire des 150 actions composant le capital social, est présent au siège social de la société.

Le Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Thierry CANTORNE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos les 30 Septembre 2017.

Connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes, l'associé unique a pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Président et lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2017 ;
- Approbation des comptes de cet exercice et quitus au Président pour sa gestion ;
- Affectation du résultat ;
- Distribution des réserves ;
- Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ;
- Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire ;
- Pouvoirs pour les formalités.



.....

**SIXIEME DECISION**  
**Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes**

Les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant respectivement confiés à la société « EFICO » et Monsieur Michel STALLIVIERI, étant arrivés à expiration, l'associé unique décide :

- de renouveler en qualité de commissaire aux comptes titulaire : la société « EFICO EXPERTISE FINANCE CONSEILS », société anonyme dont le siège social est à PARIS 17<sup>e</sup> (75017) 13 rue des Fermiers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 531.454.254.

- de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Michel STALLIVIERI, les dispositions de l'article L 823-1 du Code de Commerce permettant de ne pas désigner de suppléant dans la mesure où le titulaire n'est ni une personne physique, ni une société unipersonnelle.

**SEPTIEME DECISION**  
**Pouvoirs pour les formalités**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer les formalités prescrites par la loi.

-:-:-:-

**Pour extrait**  
**LE PRESIDENT**  
**Monsieur Thierry CANTORNE**

